



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie ; VIGNOT Anne ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; PROST Jean-Paul ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorour suppléant de STHAL Rémi ; BARTHELET Catherine ; CURIE Pascal ; FELICE Alain ; HUOT Daniel ; JASSEY Michel suppléant de ORY Gilles ; LAIDIE Franck ; LETHIER Michel ; LINDECKER Cédric ; LOYAT Michel ; MAILLOT Elsa ; MICHEL Carine suppléant de POUJET Yannick ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; PREONI Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
C.C.L.L : MAMET Gérard ;
C.C.V.M : BERGER Joël ; MARCHAL François ;

Secrétaire de séance : BOUSSET Jean-Marc

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; HUOT Daniel ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; MAMET Gérard ; MARCHAL François ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
Mandataires : EDME Philippe ; LOPEZ François ; POUJET Yannick ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; MORALES Roland ; CAULET Claudine ; JAVAUX Thomas

Objet : Point d'information sur la signature de 3 contrats d'emprunts

INFORMATION SUR LA SIGNATURE DE 3 CONTRATS D'EMPRUNTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Comité Syndical a accordé à Mme la Présidente, pour toute la durée de son mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Particulièrement, en matière financière, le Comité autorise Mme la Présidente à procéder à la réalisation des emprunts, destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi qu'à toutes opérations de gestion active de la dette.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport fait état des opérations effectuées à ce titre depuis le dernier état.

Suite à une consultation de 5 établissements bancaires et après analyse des propositions, le SYBERT a contracté 3 prêts avec la Société Générale destinés à financer ses investissements 2016 et restes à réaliser de 2016 sur 2017 :

- 2 M€ au titre des déchetteries (travaux et terrains) sur 15 ans
- 1 M€ au titre de l'incinération sur 10 ans (pont bascule et autres équipements)
- 1 M€ au titre du centre de tri (équipements et installations) sur 15 ans

Les 3 contrats signés ont fait préalablement l'objet d'un accord conclu par téléphone le 23 décembre 2016 et ayant fait l'objet de la confirmation dûment signée.

Caractéristiques du Prêt 1578

Investissements financés : équipements et installations du centre de tri

Montant : 1 000 000 € (un million d'euros)

Durée : le prêt s'amortira sur 15 (quinze) ans

Phase de consolidation : 15 ans à compter du 6 janvier 2017 selon les conditions du tirage « Taux mixte de marché » décrite ci-dessous :

- Taux d'intérêt en phase de consolidation : les tirages porteront intérêt sur un taux fixe de marché

- Intérêts : le prêt porte intérêts à un taux INDEX OU COMBINAISON D'INDEX tel que défini à l'article 6.2 (Définition des formules de taux de marché) aux conditions suivantes :

Du 6 janvier 2017 au 6 janvier 2020 : 0,45 %

Du 6 janvier 2020 au 6 janvier 2032 : Euribor 3 mois + 0,50 %

Commission de réservation: néant

Remboursement anticipé : les tirages sont remboursables totalement par anticipation, avec paiement ou réception par l'emprunteur d'une soulte actuarielle fonction des

instruments de marché mis en place par la Banque pour la réalisation de ces tirages à taux de marché.

Taux effectif global : compte tenu des caractéristiques retenues pour le prêt, il est impossible de calculer un Taux Effectif Global valable pour toute la durée du Prêt.

Toutefois, la banque informe l'emprunteur, à titre d'exemple, qu'avec un EURIBOR 3 mois à -0,315 % (observation du 21 décembre 2016) soit un taux de 0,00 % retenu, une marge de 0,50 % et un taux fixe à 0,45 % pendant 3 ans, le Taux Effectif Global du Prêt ressort à 0,51 % proportionnel au taux trimestriel de 0,1267 %.

- **Caractéristiques du Prêt 1579**

Investissements financés : travaux et terrains des déchetteries

Montant : 2 000 000 € (deux millions d'euros)

Durée : le prêt s'amortira sur 15 (quinze) ans

Phase de consolidation : 15 ans à compter du 31 mars 2017 selon les conditions du tirage « Taux mixte de marché » décrite ci-dessous :

- Taux d'intérêt en phase de consolidation : les tirages porteront intérêt sur un taux fixe de marché

- Intérêts : le prêt porte intérêts à un taux INDEX OU COMBINAISON D'INDEX tel que défini à l'article 6.2 (Définition des formules de taux de marché) aux conditions suivantes :

Du 31 mars 2017 au 31 mars 2020 : 0,45 %

Du 31 mars 2020 au 31 mars 2032 : Euribor 3 mois + 0,50 %

Commission de réservation: néant

Remboursement anticipé : les tirages sont remboursables totalement par anticipation, avec paiement ou réception par l'emprunteur d'une soulte actuarielle fonction des instruments de marché mis en place par la Banque pour la réalisation de ces tirages à taux de marché.

Taux effectif global : compte tenu des caractéristiques retenues pour le prêt, il est impossible de calculer un Taux Effectif Global valable pour toute la durée du Prêt.

Toutefois, la banque informe l'emprunteur, à titre d'exemple, qu'avec un EURIBOR 3 mois à -0,315 % (observation du 21 décembre 2016) soit un taux de 0,00 % retenu, une marge de 0,50 % et un taux fixe à 0,45 % pendant 3 ans, le Taux Effectif Global du Prêt ressort à 0,51 % proportionnel au taux trimestriel de 0,1267 %.

- **Caractéristiques du Prêt 1580**

Investissements financés : ponts bascule et autres d'équipements de l'usine d'incinération.

Montant : 1.000.000 € (un million d'euros)

Durée : le prêt s'amortira sur 10 (dix) ans

Phase de consolidation : 15 ans à compter du 30 juin 2017 selon les conditions du tirage « Taux mixte de marché » décrite ci-dessous :

- Taux d'intérêt en phase de consolidation : les tirages porteront intérêt sur un taux fixe de marché

- Intérêts : le prêt porte intérêts à un taux INDEX OU COMBINAISON D'INDEX tel que défini à l'article 6.2 (Définition des formules de taux de marché) aux conditions suivantes :

Du 30 juin 2017 au 30 juin 2020 : 0,45 %

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2032 : Euribor 3 mois + 0,50 %

Commission de réservation: néant

Remboursement anticipé : les tirages sont remboursables totalement par anticipation, avec paiement ou réception par l'emprunteur d'une soulte actuarielle fonction des instruments de marché mis en place par la Banque pour la réalisation de ces tirages à taux de marché.

Taux effectif global : compte tenu des caractéristiques retenues pour le prêt, il est impossible de calculer un Taux Effectif Global valable pour toute la durée du Prêt.

Toutefois, la banque informe l'emprunteur, à titre d'exemple, qu'avec un EURIBOR 3 mois à -0,315 % (observation du 21 décembre 2016) soit un taux de 0,00 % retenu, une marge de 0,50 % et un taux fixe à 0,45 % pendant 3 ans, le Taux Effectif Global du Prêt ressort à 0,51 % proportionnel au taux trimestriel de 0,1267 %.

Le Comité Syndical prend connaissance des caractéristiques des 3 contrats d'emprunts signés avec la Société Générale, par Mme la Présidente pour le compte du SYBERT, dans le cadre de ses délégations.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Préfecture du Doubs

Reçu le - 5 AVR. 2017



Contrôle de légalité